



Grandes cultures

N°4
21/02/2023



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Romain TSCHÉILLER / **ARVALIS**
r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **[événements agro-écologiques](#)** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

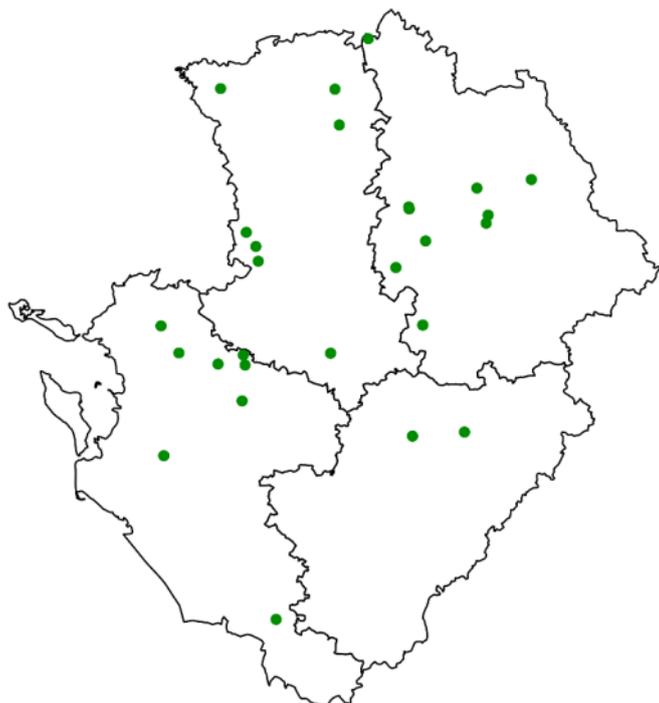
- **Stade** : variables de C1 à D1 (BBCH 30 à 50), majoritairement à C2.
- **Charançon de la tige du colza** : **piégeage généralisé et continu**, captures dans 81 % des parcelles.

nombre de parcelles	Colza
Créées	46
Observées	27

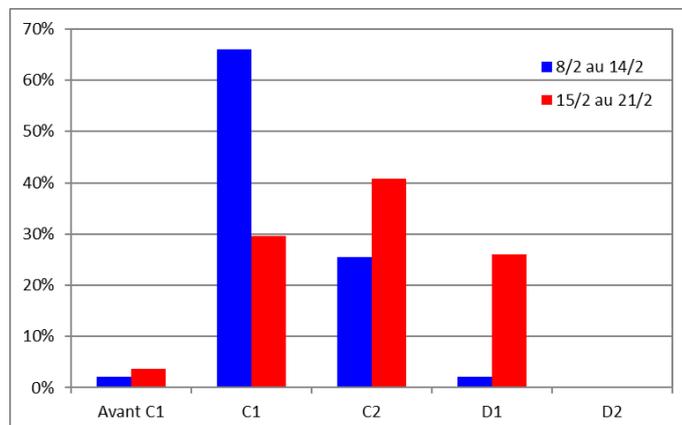
Colza

• Stade phénologique et état de la culture

Cette semaine, 27 parcelles du réseau Poitou-Charentes sont observées. **La montaison est engagée** et les stades progressent.



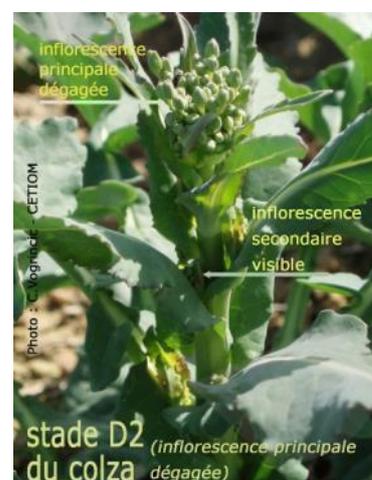
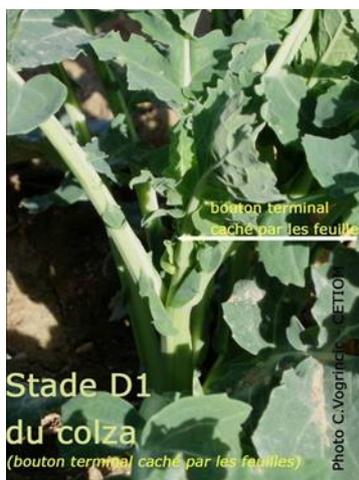
Carte des parcelles de colza observées
du 15 au 21 février 2023
(Terres Inovia)



Evolution des stades du colza en % de parcelles
(Terres Inovia)

Rappel des stades

- **Stade C1 (BBCH 30)** : « Reprise de végétation ». Apparition de jeunes feuilles.
- **Stade C2 (BBCH 31)** : « Entre nœuds visibles ». On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.
- **Stade D1 (BBCH 50)** : « Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales ».
- **Stade D2 (BBCH 53)** : « Inflorescence principale dégagée et inflorescence secondaire visible ».



Stades du colza
(Crédit Photo : Terres Inovia)

• Charançon de la tige du colza

Outil d'Aide à la Décision (OAD) pour prédire les vols de Charançon de la tige du colza

Pour accompagner la surveillance de vos colzas, Terres Inovia a construit un OAD de prédiction de vol du charançon de la tige. Sur la base des captures relevées sur le territoire depuis 2011 par les observateurs BSV – MERCI à VOUS - et en se basant sur un réseau de stations météorologiques couvrant les différents bassins de production, le modèle sort une courbe de risque de piégeage sur la commune renseignée.

Lorsque la courbe se rapproche du seuil d'alerte (ligne en pointillés), vous devez vérifier régulièrement les captures dans votre cuvette.

Une vue d'ensemble sur une carte de France est également consultable et représente le risque journalier à la date sélectionnée.



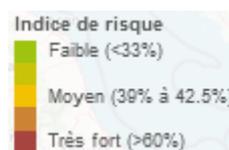
Pour tester l'OAD, [cliquer ici](#).



Mardi 21 février 2023



Lundi 27 février 2023



Cartes de prédiction des vols de Charançon tige du colza

Actuellement, le risque modélisé de vol de charançons de la tige du colza est moyen à fort en Poitou-Charentes.

Observations terrain

A ce jour, 21 cuvettes signalent la présence de charançons de la tige du colza sur 26 relevées. **Le vol est franc et massif avec 81 % des parcelles qui ont piégé entre 1 et 82 individus.** Le charançon de la tige du colza reste présent dans tous les départements du Poitou-Charentes.

Les journées ensoleillées, sans vent et avec des températures supérieures à 9°C sont favorables au vol des charançons. Les prochains jours sont donc moins favorables aux émergences. Cependant, nous pouvons supposer que la majorité des insectes est arrivée dans les parcelles grâce à la météo passée extrêmement propice.

A noter, des charançons de la tige du chou sont piégés cette semaine dans 20 parcelles parmi les 24 cuvettes relevées. En cohérence, il présente la même dynamique que le charançon de la tige du colza (83 % de parcelles avec captures). Cet insecte ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforant la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige. En Poitou-Charentes, le charançon de la tige du chou est considéré comme peu nuisible.

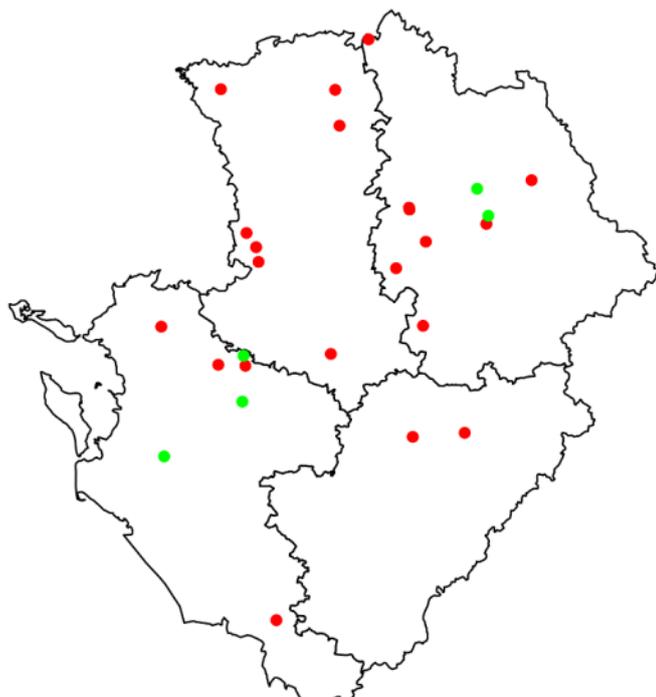
Rappel : le vol du charançon de la tige est favorisé par une remontée des températures au-delà de 9°C associé à un temps calme et sec. Il se généralise autour de 12°C.

Période de risque :

Le risque vis-à-vis du charançon de la tige est avéré quand on conjugue présence de tige tendre et présence de femelles aptes à la ponte. On peut donc considérer qu'au niveau des plantes, le début du stade de risque est atteint, lorsque l'allongement des entrenœuds est engagé. Concernant l'aptitude des femelles à la ponte, celle-ci est fonction des températures. Dans des conditions climatiques normales, on considère qu'elle est acquise dans les 8 à 10 jours qui suivent les premières arrivées significatives d'insectes sur la parcelle.

Seuil indicatif de risque :

Il n'est pas déterminé. On considère que la seule présence du charançon de la tige du colza dans les parcelles constitue un risque. Sa nuisibilité est due au dépôt d'œufs dans les tiges en croissance engendrant de graves déformations de ces dernières voire leur éclatement.



Carte du piégeage du charançon de la tige du colza du 15 au 21 février 2023

Point vert : aucune capture

Point rouge : capture (Terres Inovia)

Évaluation du risque

Cette semaine, le piégeage est maintenu et généralisé dans 81 % des parcelles. Le modèle prédit un risque de captures moyen à fort. Les colzas du réseau sont majoritairement en période sensible.

Le risque est fort. Pour les parcelles où le risque n'a pas encore été pris en compte, il faut agir rapidement.

Attention aux confusions : sécher les insectes avant de les observer.

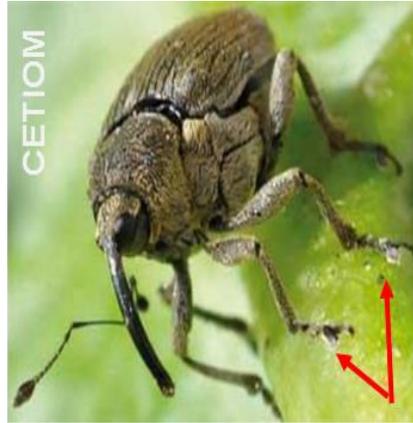
Le charançon de la tige du chou n'est pas considéré comme nuisible pour le colza dans nos conditions et il est important de ne pas le confondre avec le charançon de la tige du colza. Ces deux charançons arrivent généralement au même moment mais parfois le charançon de la tige du chou est plus précoce.

Reconnaître le charançon de la tige du colza et le différencier de celui de la tige du chou

Le charançon de la tige du chou, inoffensif pour le colza. Le corps est noir il est recouvert d'une abondante pilosité rousse. Il possède une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen ainsi que le bout des pattes rouges.



Le charançon de la tige du colza, est le plus préjudiciable. C'est le plus **gros**, son corps est gris cendré, avec le **bout des pattes noires**.



Pour aller plus loin :

[Vigilance charançon de la tige du colza : un nouvel OAD en plus des cuvettes](#)
[Surveillance et lutte contre le charançon de la tige du colza](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Groupe CDA17-CDA79, CDA 86, CAP FAYE-SUR-ARDIN, CEA LOULAY, COOP DE LA TRICHERIE, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS, COOP SEVRE-ET-BELLE, ETS BUCHOU, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée agricole Xavier BERNARD, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "